

don généreux qu'il fait de ses honoraires comme tel, y compris l'octroi de certificats aux aspirants.

Un nouveau comité spécial composé de MM. J. de Langis, F. X. Tétréau et J. Benoit est chargé de préparer un modèle pour l'insigne des membres avec instruction de faire rapport au Comité de Régie qui décidera en dernier ressort de la forme et de la qualité de cet insigne.

7 mars 1875. Présidence de M. Louis Côté.
Le Comité de Régie fait rapport que, depuis la dernière séance, il a dû se prononcer sur une application pour bénéfices—la première, croyons-nous—de M. Alexandre Champigny et que, sur le rapport des visiteurs et le certificat d'un médecin, il a accordé les secours auxquels ce monsieur avait droit en vertu des Règlements.

M. Eus. Brodeur donne ensuite avis qu'il proposera, en temps convenable, que les articles 16 et 17 des Règlements soient amendés en substituant le mot "douze" au mot "trois" pour déterminer le nombre de mois, avant l'expiration desquels, à dater de sa réception, aucun membre ne pourra avoir droit aux bénéfices pour maladie ou à cause de décès.

28 mars. Présidence de M. Louis Côté.
Un grand nombre de membres, dit le rapport, sont présents à cette assemblée convoquée spécialement pour préparer l'assistance aux funérailles du premier confrère décédé—M. Ant. Martin. Ces funérailles eurent lieu le lendemain, lundi 29 mars, au milieu de la presque totalité des membres qui, comme par la suite d'ailleurs, s'étaient fait un devoir strict d'y assister.

4 avril 1875. Présidence de M. Louis Côté.
Sur la demande des membres, le Président convoque une assemblée extraordinaire pour le dimanche suivant, 11 avril.

Il est ensuite question d'organiser la célébration de la fête patronale. A cet effet, il est résolu d'offrir un pain bénit de circonstance dont le coût sera payé par contribution volontaire. Le très dévoué chapelain engage fortement les sociétaires à choyer dignement cette fête et à ne rien épargner pour lui donner le plus grand éclat.

Le Comité de Régie reçoit instruction d'y voir.

11 avril 1875. En l'absence du Président et des deux Vice-Présidents, M. Eus. Brodeur est appelé à présider.

Affaires de routine ordinaire telles que admission et enrôlement de nouveaux membres, en très grand nombre cependant.

Le dimanche 18 avril de cette année 1875

eut lieu la première célébration de la fête patronale préparée d'avance et avec un très grand soir. Le rapport succinct qui nous en a été conservé, indique que le temps, très beau ce jour-là, permit la manifestation extérieure de la jeune et vaillante phalange des associés en corps avec insignes. Après la messe il y eut, comme cela se pratique encore aujourd'hui, procession et discours.

2 mai 1875. Présidence de M. Louis Côté.

Il est proposé, par M. F. Lajoie, que le vote, pour l'admission des membres ne soit pris que si demandé. Agréé, en opposition à amendement à l'effet que le vote soit pris au scrutin dans tous les cas.

L'avis de motion proposée par M. Brodeur, à la séance du 7 mars, est enfin à l'ordre du jour, ayant subi l'épreuve de trois lectures, comme c'était alors la règle. Après discussion, il est suggéré que la décision en soit remise à une prochaine séance.

En amendement, il est proposé d'en disposer, étant, ce que résolu et, ayant été fait, 33 ont voté pour et 27 contre.

En conséquence, ce premier projet d'amendement aux règlements fut perdu faute de réunir, comme il est encore nécessaire aujourd'hui, les trois quarts des votants.

Réplique aux Correspondants des Forestiers Indépendants

Enfin, nous avons une réponse ; mais hélas ! nous n'avons plus qu'un correspondant. Monsieur Gosselin a pris le parti le plus commode : celui de se retirer pendant la bataille. D'aucuns disent que c'est une fuite. Mais au moins M. Morin a le courage du désespéré ; il semble s'écrier : C'est moi qui suis Guillot gardien de ce troupeau, en conséquence il s'offre encore une fois en victime tout en faisant remarquer qu'en suite il prendra lui aussi le parti le plus commode, —il ira rejoindre son confrère, monsieur Gosselin.

Deux pigeons s'aimaient d'un amour tendre :
L'un d'eux s'ennuyant au logis,
Fut assez fou pour entreprendre
Un voyage en lointain pays.

L'on connaît les tribulations de cet imprudent voyageur,

Voilà nos gens rejoints ; et je laisse à juger
De combien de plaisirs ils se paieront de leurs peines,
M. Morin est un beau causeur, mais il a